



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 2 de l'ordre du jour

CX/AFRICA 22/24/7

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Vingt-quatrième session

En ligne

5-9 et 13 septembre 2022

NOUVELLE STRATÉGIE RELATIVE À LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS EN AFRIQUE (2022-2036)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

(Document élaboré par le Dr Godfrey Bahigwa)

Les priorités de l'Afrique en matière de développement sont énoncées dans l'Agenda 2063, schéma directeur de développement économique de l'Union africaine pour les décennies à venir, qui qualifie le développement agricole de « haute priorité », comme exposé dans le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). Cruciale pour l'économie africaine, l'agriculture représente près de 40 % du produit intérieur brut (PIB)¹, 15 % des exportations et entre 60 et 80 % des emplois du continent. Le marché agricole et alimentaire de l'Afrique est en expansion rapide, comme l'indiquent les prévisions de la Banque mondiale, selon lesquelles la valeur des secteurs agricole et agroalimentaire africains devrait plus que tripler par rapport à 2010 pour atteindre un billion de dollars américains d'ici 2030². Il est donc escompté que les produits agricoles représentent une part considérable des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).

L'Afrique connaît actuellement un essor spectaculaire de son marché agroalimentaire intracontinental, étayé par une importante croissance démographique, une urbanisation rapide et une hausse des revenus. La demande intra-africaine de produits alimentaires devrait augmenter de 178 % d'ici 2050³. Bien que ces transformations rapides offrent des débouchés commerciaux majeurs, elles posent également des défis de taille tels que la gestion des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments et des maladies d'origine alimentaire. Les questions cruciales et émergentes que sont le changement climatique, la résistance aux antimicrobiens présents dans les aliments, les nouvelles technologies alimentaires, etc. sont susceptibles d'accroître les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments. Une résistance aux antimicrobiens a déjà été observée dans certains des principaux micro-organismes pathogènes transmis par les aliments tels que *Campylobacter* spp., *Salmonella* spp., *Escherichia coli*, et *Enterococcus* spp. dans les aliments d'origine animale⁴. En outre, la pandémie de COVID-19 et les pandémies à venir auront des répercussions sur la façon dont les autorités nationales assument les fonctions habituelles de contrôle des aliments telles que les inspections, les audits, le contrôle des importations et des exportations, la surveillance du marché, etc.

Limiter les impacts des questions cruciales et émergentes de sécurité sanitaire des aliments affectant la chaîne de valeur agroalimentaire en Afrique requerra la mise en place de systèmes nationaux de contrôle des aliments résilients au moyen d'investissements accrus. Un tiers des décès liés aux maladies d'origine alimentaire concernent la population africaine⁵. La mortalité et les pathologies liées à la consommation d'aliments préjudiciables à la santé privent le continent de précieuses ressources humaines nécessaires à la mise en

¹ Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique : Commerce intra-africain des produits alimentaires et agricoles : questions, défis et perspectives dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) <https://www.fao.org/3/nc707fr/nc707fr.pdf>

² Banque mondiale. 2013. Growing Africa: Unlocking the potential of agribusiness. Washington, DC. 162 pp. (également disponible en anglais à l'adresse : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/327811467990084951/pdf/756630v10REPLA0ffrica0pub03011013web.pdf>).

³ AUC (2020). AU Sanitary and Phytosanitary Policy Framework

⁴ Mshana SE, Sindato C, Matee MI, Mboera LEG. *Antimicrobial Use and Resistance in Agriculture and Food Production Systems in Africa: A Systematic Review. Antibiotics* (Bâle). 13 août 2021 ; 10(8):976. doi : 10.3390/antibiotics10080976. PMID : 34439026; PMCID : PMC8389036

⁵ FERG report: WHO estimates of the global burden of foodborne diseases (2015). https://www.who.int/foodsafety/publications/foodborne_disease/fergreport/e

œuvre de l'Agenda 2063 pour le développement de l'Afrique. Les maladies d'origine alimentaire ajoutent une pression supplémentaire sur des systèmes de santé déjà saturés dans certains pays. C'est pourquoi des efforts d'investissement continus sont essentiels pour rehausser le niveau de sécurité sanitaire des aliments de façon à gérer correctement les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments et protéger la santé des consommateurs.

L'Union africaine établit de façon systématique les priorités concernant la sécurité sanitaire des aliments à différents niveaux. En février 2022, la quarantième session ordinaire du conseil exécutif de l'Union africaine a approuvé la Stratégie relative à la sécurité sanitaire des aliments en Afrique, qui vise à améliorer la santé publique, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des moyens de subsistance pérennes et la croissance économique du continent africain.

La Stratégie relative à la sécurité sanitaire des aliments en Afrique a pour but de renforcer les capacités des États membres de l'Union africaine en matière de gestion des risques de sécurité sanitaire des aliments tout au long de la chaîne de valeur alimentaire grâce à la mise en œuvre des objectifs stratégiques suivants :

Objectif stratégique 1 : Renforcer les politiques et les cadres juridiques et institutionnels relatifs à l'alimentation

Objectif stratégique 2 : Renforcer les capacités humaines et infrastructurelles des systèmes de contrôle des aliments

Objectif stratégique 3 : Promouvoir une culture de la sécurité sanitaire des aliments, un plaidoyer fondé sur des données factuelles, la communication et le partage d'informations

Objectif stratégique 4 : Faciliter le commerce et l'accès aux marchés aux niveaux national, régional, continental et mondial

Objectif stratégique 5 : Renforcer la recherche, l'innovation, le développement et le transfert de technologies

Objectif stratégique 6 : Établir et consolider les mécanismes de coordination et améliorer la coopération et les investissements

La Stratégie relative à la sécurité sanitaire des aliments en Afrique offre une approche continentale pour : la définition de principes directeurs relatifs à l'établissement et/ou à la mise en œuvre de systèmes de sécurité sanitaire des aliments en Afrique sur la base des normes du Codex ; la réduction de la charge des maladies d'origine alimentaire sur le continent grâce aux normes internationales ; la création de partenariats visant à développer des compétences de gestion des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments ; l'accroissement de la participation de l'Afrique aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius afin d'encourager l'harmonisation des normes et des systèmes de sécurité sanitaire des aliments fondés sur des données scientifiques sur le continent ; et la production de données servant à informer l'évaluation et la gestion des risques de sécurité sanitaire des aliments.

La nouvelle Stratégie relative à la sécurité sanitaire des aliments en Afrique et les nouvelles stratégies de sécurité sanitaire des aliments de la FAO et de l'OMS constituent, par ailleurs, une occasion unique de conjuguer les interventions en matière de sécurité sanitaire des aliments afin de multiplier les gains éventuels, mais ceci nécessitera une coordination institutionnelle efficace. Une coordination accrue permettra de faire face aux défis en matière de sécurité sanitaire des aliments de façon globale, complémentaire et rentable.

Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique jouera également un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité sanitaire des aliments en Afrique, qui comprend la promotion de l'utilisation des normes du Codex pour la gestion des risques de sécurité sanitaire des aliments et l'encouragement de la coopération et de l'échange d'informations relatives aux projets réglementaires visant à assurer la confiance accordée au marché alimentaire africain et sa prévisibilité. Les domaines suivants devront également être traités :

- i. L'amélioration continue des systèmes nationaux de contrôle des aliments grâce au respect des bonnes pratiques et principes adoptés par la Commission du Codex Alimentarius.
- ii. L'adoption de l'approche « Une seule santé » pour gérer les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments de façon globale et systématique.
- iii. Le développement nécessaire des capacités des exploitants du secteur alimentaire, et plus particulièrement l'aide aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) travaillant dans l'économie informelle pour qu'elles adoptent les bonnes pratiques de fabrication, les bonnes pratiques d'hygiène et d'autres mesures de sécurité sanitaire des aliments basées sur le risque.
- iv. L'encouragement d'investissements durables dans la production, l'analyse et l'utilisation des données permettant de classer par ordre de priorité et de gérer les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments.

La dynamique créée par un soutien politique accru, une plus grande sensibilisation des consommateurs à la sécurité sanitaire des aliments et la Zone de libre-échange continentale africaine constitue un moteur important de transformation de la situation de l'Afrique en matière de sécurité sanitaire des aliments. Le continent africain peut établir des partenariats durables et judicieux permettant de mobiliser des ressources et des investissements en faveur des systèmes de sécurité sanitaire des aliments qui protègent la santé des consommateurs et facilitent les échanges commerciaux.